



**Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse,
des Sports et de l'Engagement Associatif de la Gironde**
Sous le Haut patronage de Monsieur le Président de la République,
du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie Associative



GUIDE DE DEMANDE DE MÉDAILLE DÉPARTEMENTALE

Le Comité Départemental des Médailleurs de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de la Gironde soutient l'engagement associatif et honore les personnes méritantes par l'attribution de diplômes et médailles.

D'une part, le diplôme de Lauréat ; sa vocation est de récompenser prioritairement la jeunesse (- 23 ans).

D'autre part, la « Médaille Départementale » attribuée à des personnes particulièrement investies (le nombre d'années de service est en adéquation avec le rang (bronze, argent, or)

La candidature devra impérativement être transmise et motivée par une association (comité, ligue, club,), une institution, une mairie, un(e) référent(e) territorial(e) du CDMJSEA33,

MÉDAILLE DE LAUREAT : CRITERES

- Jeune de **moins de 23 ans**
- Action ciblée : engagement lors d'une action spécifique citoyenne ou civique valorisante, exemple : jeunes d'un conseil municipal ou départemental, challenge de la sportivité, ...
- Action ponctuelle particulièrement remarquable : fait majeur pour une association, mairie, institution diverse.

MÉDAILLE DÉPARTEMENTALES : CRITERES : 3 niveaux de médailles

BRONZE	-être majeur et a minima 3 ans de bénévolat sur le territoire girondin depuis l'âge de 18 ans	
ARGENT	-être majeur et a minima 7 ans de bénévolat sur le territoire girondin depuis l'âge de 18 ans	La médaille d'argent peut être décernée sans pour autant avoir obtenu la médaille de bronze
OR	- être majeur et a minima 12 ans de bénévolat sur le territoire girondin depuis l'âge de 18 ans	La médaille d'or peut être décernée sans pour autant avoir obtenu les médailles d'argent et/ou d'or

- Quand une médaille de Bronze ou d'argent est remise, une fois le temps de bénévolat requis il est possible de faire une demande de médaille de niveau supérieur.

PROCESSUS DE DEMANDE DES MEDAILLES DE LAUREAT ET DEPARTEMENTALES

- Tous les documents nécessaires (demande, organisation territoriale, guide) sont disponibles sur le site du comité, rubrique *les documents à télécharger >le dossier à renseigner pour la médaille départementale*
- Les demandes se font tout au long de l'année
- Le principe de tendre vers la dématérialisation est conseillé ; aussi, la transmission des informations par informatique est dans la mesure du possible préconisée.
- Toute demande doit être soumise à **minima 3 semaines avant la date de la remise.**
- Les dossiers complétés sont envoyés sous format numérique à sgrilletcdm33@gmail.com **et** au vice-président en charge des médailles départementales Jacques Chanet **ou** votre délégué territorial (Françoise Eïto OU Jean Boisseau OU Jean-Louis Seigneur) **ou** déposés au comité 153 rue David Johnston Bordeaux : ne pas omettre de remplir les rubriques « facturation et remise » et de joindre la copie de la pièce d'identité (en cours de validité) du récipiendaire. (Voir liste des représentants sur le site)
- La remise des médailles peut avoir lieu lors d'une assemblée générale d'une association, une organisation type forum, fête, de son association ou de la mairie....
- Les délégués territoriaux et le secrétariat valident le niveau de médaille demandé et peuvent le modifier selon les critères présentés
- Le secrétariat traitera les dossiers et enverra un message au représentant territorial du CDMJSEA33 de la mise à disposition des diplômes et médailles
- Toute remise de médailles sera effectuée en présence du délégué territorial ou d'un représentant du CDMJSEA33 – une invitation sera systématiquement envoyée au Président du Conseil Départemental de la Gironde (pour les médailles départementales)
- Le représentant du CDMJSEA 33 présent à la cérémonie de la remise de médailles enverra un mail à sgrilletcdm33@gmail.com pour indiquer la présence les personnes honorées et des photos de la cérémonie accompagnées de la date, lieu,

COUT DE LA MEDAILLE

A dater du 1^{er} juillet 2025, le coût de la médaille s'élève à **45€** comprenant :

- La médaille
- Le diplôme nominatif édité par le CDMJSEA33 correspondant à la décoration
- La présence d'un bénévole représentant officiellement le CDMJSEA 33 lors de la cérémonie
- L'adhésion au CDMJSEA33 pour l'année en cours (si l'adhésion est prise en octobre / novembre / décembre de l'année n, le CDMJSEA 33 prendra à sa charge la licence pour l'année n+1
- La licence de la Fédération Française MJSEA
- L'abonnement à la revue fédérale trimestrielle « Le Médaille » pour l'année en cours.